
A B C D

Articles du Bulletin Communal de Démuin



*« L'Automne est un deuxième printemps
où chaque feuille est une fleur »*

Albert Camus

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Dans ces temps troubles marqués par l'actualité et la pandémie, il est difficile de se projeter et de vous annoncer ce qui va peut-être être annulé le lendemain pour cause de propagation du virus.

Confrontés à la problématique : « on a envie de vivre et de respirer mais en même temps, on doit se prémunir au maximum du COVID », nous avons décidé, à contrecœur, de supprimer ou reporter tous les événements festifs prévus pour les mois à venir, bourses, marché de Noël, repas des aînés, vœux...

L'équipe municipale reste malgré tout active avec notamment une étude sur la voirie communale.

Pour rappel, la mairie est ouverte le mercredi de 9h00 à 19h30 (les élus sont présents à partir de 18h00) et le vendredi de 9h00 à 18h00, Mme Morage étant en télétravail les autres jours.

Prenez soin de vous et n'hésitez pas à nous appeler à la mairie (09 63 60 23 49) si vous avez besoin de quoi que ce soit, ou à téléphoner à un membre du Conseil.

Bien cordialement, A.Dovergne

Manifestations suite à la situation sanitaire

- **Marché de Noël** : Comme vous avez pu le constater, un grand nombre d'animations se sont annulées dans les alentours vue la situation sanitaire actuelle que nous vivons. C'est malgré nous que nous avons décidé de ne pas maintenir notre marché de Noël en salle, qui nous apporte tant de visiteurs chaque année et de nombreux exposants mais compte tenu des règles imposées (restrictions du nombre de personnes dans la salle, distanciation physique, sens de circulation etc.) celui-ci est malheureusement difficile à mettre en place. Il en est de même pour la bourse aux jouets qui était prévue en novembre.
- **Le repas des aînés** sera quant à lui reporté à une date ultérieure

Décorations de Noël 2020

Cette année, la distribution de sapins n'aura malheureusement pas lieu suite au Covid-19.

Les fêtes de fin d'année ne seront pas les mêmes que d'habitude, nous en avons bien conscience...

Continuons à décorer nos extérieurs de maisons comme nous le faisons chaque année afin d'égayer notre village et d'être dans l'esprit de Noël.



CONCOURS :

Pourquoi ne pas réaliser de belles décorations vous-même, avec les enfants et nous envoyer en photos ?

->La maison gagnante sera élue par le conseil et récompensée !

Elles seront publiées sur notre site internet et sur la page Facebook de notre village. Google, Pinterest regorgent d'idées de fabrications maison. **On attend vos photos, impressionnez-nous !**

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Juillet 2020

Présents : Mmes Kérynck A., Philippon C., Bellier M.O., et Damay F.
Mrs Dovergne A., Damay D., Jaclas M., Lavallard T., et Leber A.

Absents excusés : Mrs Senée F., et Mazurier T.

Secrétaire de séance : Mme Céline Philippon

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

TRAVAUX VOIRIE

Présentation est faite des différents devis de l'entreprise BOUDIER concernant les travaux de voirie.

	HT	TVA	TTC
Rue de Castel	59 338.00	11 867.60	71 205.60
Rue des Allées	4 346.00	869.20	5 125.20
Chemin Mennequier	1 350.00	270.00	1620.00
+bi-couche	750.00	150.00	900.00
Rue Gustave Cuvillers	650.00	130.00	780.00
Rue de Mézières	23 147.00	4 629.40	27 776.40
Rue du cimetière	5 660.00	1 132.00	6 792.00
ou	13 245.00	2 649.00	15 894.00
Courcelles	29 039.50	5 807.90	34 847.40
	15 960.00	3 192.00	19 152.00
	140 240.50	28 048.10	168 288.60
ou	147 825.50	29 565.10	177 390.60

Des devis supplémentaires par d'autres entreprises sont en attente.

En trésorerie, le solde à ce jour est de 154 261.00 €

Financement envisagé :

Emprunt : 150 000 € CCALN : 24 650.00 €

Contact sera pris avec la banque pour connaître les taux qui pourraient être proposés pour une ligne de trésorerie et un emprunt.

POINT SUR LE MARAIS

Considérant le protocole d'accord signé le 1er avril 2016 entre la commune de Démuin et la société SCEA Ferme de Thézy représenté par M DE WITASSE THEZY portant convention de prêt à usage ou commodat de la pâture cadastrée A1 lieudit « marais » pour 24 ha 07 a 19 ca,

Considérant l'absence d'animaux sur la parcelle,

Considérant que la convention prend fin le 30 avril 2021,

Considérant l'intérêt porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels à exploiter cette même parcelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dénoncer le contrat avec la société SCEA Ferme de Thézy représenté par M DEWITASSE THEZY.

Délib.N° 01 - 02092020 – 80237

RENTREE SCOLAIRE

Un point est fait sur la rencontre qui a eu lieu à l'école de Démuin avec le recteur de l'Académie. Après une visite des lieux et divers échanges, un retour très positif est dressé.

Les élues SISCO exposent le problème du nettoyage de la salle, notamment dans le cadre des conditions sanitaires actuelles de « la maison des associations » utilisée le mardi par les Tamalou et le mercredi par les accueils périscolaires. Il est décidé que la salle serait désormais désinfectée avant l'accueil des enfants par l'association les Tamalou.

CALENDRIER DES COMMISSIONS

La commission « Fêtes et cérémonies » est fixée au 06/10/2020 à 20h30

La commission « Environnement » est fixée au 05/11/2020 à 20h30

QUESTIONS DIVERSES

La liste des personnes désignées par la Direction Départementale des finances publiques siégeant à la Commission Communale des Impôts Directs est présentée.

Le personnel de la commune bénéficie d'une garantie de maintien de salaire. La cotisation est payée à 100% par les agents. Suite au courrier de la Mutuelle Nationale Territoriale informant d'une hausse du taux de cotisation, il est proposé une prise en charge par l'employeur à hauteur de 20% de la cotisation mensuelle.

Monsieur Damay informe le Conseil que l'effaroucheur à ultra-sons a été installé à l'église. En cas d'essai concluant, la location actuelle (250.00 HT) du matériel donnera lieu à son achat.

Une étude de construction d'un réseau de gaz sur la commune est prévu avec la SICAE. Il est prévu de fixer un rendez-vous avec la SICAE afin d'en connaître les modalités.

Mme Améline Kerynck fait le point sur le salon du bien-être qui aura lieu le 06 septembre avec 15 exposants.

Certains riverains se plaignent de nuisances sonores causées par les cloches de l'église la nuit. Après en avoir échangé, le Conseil décide que le fonctionnement des cloches ne sera pas modifié.

Des travaux sont à prévoir :

Peinture au niveau de la grille de l'école

Entretien de la noue à faire régulièrement

Grillage à poser pour protéger la noue.

Un devis pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur est présenté pour un total de 1 652 € TTC ; d'autres devis sont en attente.

Point Information SISCO

Depuis début septembre 2020, un changement de bureau a eu lieu au sein du SISCO.

En effet, Marie Bellier, conseillère municipale au sein de notre village est devenue Présidente du SISCO et Améline Kerynck, conseillère municipale à Démuin également est devenue Vice-présidente du SISCO.

Pour votre information, 189 enfants sont inscrits dans le RPI DE LA LUCE, et entre 120 et 140 enfants mangent à la cantine.

Le SISCO continue d'assurer le service de garderie le matin et le soir, ainsi que l'accueil du mercredi malgré la situation sanitaire.

D'ailleurs, l'accueil de loisirs a été maintenu durant les vacances de la

Toussaint, malgré une restriction concernant le nombre d'enfants.

Rappel : le port du masque est obligatoire autour des écoles et des arrêts de bus, et nous rappelons que le masque est obligatoire pour les enfants dès 6 ans, notamment dans le bus.

Nous espérons que chaque parent respecte ces gestes barrières qui permettent d'assurer la sécurité de tous les enfants.

Si vous avez besoin de nous contacter, l'adresse mail du SISCO est la suivante : sisco-rpi-luce@orange.fr

Informations liées à la population

- Riverains de la Luce : Merci de ne pas prendre la Luce pour une poubelle. Il serait temps de penser à l'environnement ainsi qu'aux personnes qui vous entourent et qui voient des déchets flotter le long de la Luce. Pensez également à entretenir vos haies le long de la rivière.
- Les poubelles du cimetière sont réservées exclusivement aux déchets du cimetière, merci de ne pas y jeter vos poubelles lorsque que vous oubliez de les sortir. Il en est de même pour celles situées sur la place.
- Un effaroucheur avec bruits de rapaces a été mis en place afin d'éloigner les pigeons de l'église. Il émet des sons différents toutes les 50 secondes, uniquement en journée. Celui-ci est à l'essai durant une période de 3mois.
- La communication est un élément primordial pour un village. Une page sur le réseau social *Facebook* a été créé afin de suivre toutes les actualités liées, les évènements à venir et informations concernant notre commune.

Facebook est un excellent moyen de communication pour diffuser une information rapide à un maximum de personnes, tout en respectant les principes de confidentialité et de savoir vivre. N'hésitez pas à partager la page "**Vivre à Démuin**" pour pouvoir la faire vivre.



Eco- pâturage à Démuin

Lors de vos balades début Juillet, vous avez peut-être pu observer qu'une bergère s'était installée quelques temps avec son troupeau sur le Larris côté Villers-Bretonneux.



Myriam Clouet, jeune bergère de l'Aisne est venue avec ses 85 moutons et chèvres de races en voie de disparition comme le Racka (mouton de Valachie), le mouton de Sologne, la chèvre des fossés et la chèvre du Cameroun.

Durant les deux premières semaines de Juillet, son troupeau bien gardé par de vaillants chiens de berger et 3 Patous, a pu nettoyer une bonne partie de cet espace qui était recouvert par une végétation envahissante.

Un partenariat entre la commune et le conservatoire d'espaces naturel des Hauts de France a pu aboutir à cette première expérience d'éco-pâturage afin de redonner à ce milieu naturel la possibilité de retrouver des zones non envahies par les ronces et jeunes arbustes. Ceci permettra à des espèces végétales endémiques telles que l'orchidée « orchis homme pendu » et le petit Pigamon plante vivace de la famille des Renonculacées, de retrouver un espace de développement suffisant.

De même, le criquet de la Palène, espèce ne vivant que sur des terrains ayant été pâturés par des ovins, pourra revenir s'installer sur ces Larris.

Un panneau d'information a été installé sur le chemin du bas longeant le Larris afin d'expliquer l'importance de ce milieu naturel et fragile qu'il faut préserver

Dans le même objectif et toujours en partenariat avec le Conservatoire, une trentaine de moutons de race Suffolk appartenant à un agriculteur de Bayonvillers broutent actuellement le haut du Larris près de l'ancienne carrière. Vous pourrez les observer en passant par le chemin du haut après le calvaire.

Ces opérations se renouvelleront les années à venir.



Société de Chasse Communale de Démuin

La nouvelle saison de chasse a commencé avec l'ouverture en plaine le 20 Septembre dans des conditions estivales, avec des températures comparables à un mois d'Aout. Nos chiens ont souffert de cette chaleur et nous avons dû écourter leur sortie de l'après-midi. Certains de nos chasseurs ont même chassé en short et tee-shirt !

Les conditions météorologiques ayant été favorables au gibier malgré la sécheresse qui a pu nuire aux perdreaux, la population de lièvre étant en augmentation, nous avons pu prélever l'ensemble de nos bracelets. Les faisans sont assez nombreux mais peu présents en plaine.

Nous devons effectuer notre ouverture au bois le 1 er Novembre mais confinement oblige les sangliers ont encore de beaux jours devant eux, nous avons pu constater leur nombreuse présence dans le marais. Il ne reste plus qu'à attendre ou non si nous pourrions obtenir une dérogation de tir dans les prochaines semaines.

Certains d'entre vous ont eu la chance de rencontrer depuis le mois d'Avril, un jeune cerf qui avait établi ses quartiers dans les environs de Démuin. Cet animal d'environ 2 ans a dû profiter d'un trafic routier réduit durant le premier confinement pour traverser la 4 voies et venir prendre un peu de bon temps à Démuin. Il semblerait que depuis mi-aout il fréquente désormais les abords de Domart car nous le voyons moins. Les chasseurs n'ont pas l'intention de le prélever malgré la détermination de la fédération de ne pas laisser une population de cervidés s'installer sur le territoire.

C'était en tout cas un animal peu farouche et bien agréable à observer, sa ramure se développant ces dernières semaines.

Bonne continuation à tous malgré ce contexte anxiogène et surtout prenez soin de vous !



Les chasseurs

Contact

Conseil Municipal : vous trouverez toutes les coordonnées sur le site de la commune : www.demuin.fr
ou par e-mail : mairie.demuin@wanadoo.fr

Comité des Fêtes : Président Jim Gacquière
Les Tamalou : Présidente Françoise Damay
Société de Chasse : Président Thierry Lavallard
AFR : Président Philippe Stragier

La recette du Moment

Gratin de Camembert aux pommes

INGRÉDIENTS

*4 pommes de terre moyennes / 4 pommes / 1 camembert
4 cuil. à soupe d'oignons émincés / 4 cuil. à soupe de
crème épaisse / 4 cuil. à soupe de lait / 40 g de beurre / Sel
/ poivre*



4

- Préchauffez le four à 180° et pelez les pommes de terre, coupez-les en rondelles épaisses, mettez-les dans une casserole d'eau froide salée, portez à ébullition et laissez frémir 5 min, égouttez.
- Dans le même temps, pelez les pommes, coupez-les en lamelles. Faites fondre le beurre dans une sauteuse, mettez d'abord les oignons à revenir doucement sans colorer, puis ajoutez les pommes, salez, poivrez, faites-les revenir 5 min à feu vif en remuant.
- Dans un bol, fouettez la crème avec le lait, salez, poivrez. Détaillez le camembert en lamelles. Répartissez les rondelles de pommes de terre dans le plat à gratin, recouvrez du mélange pommes-oignons. Mouillez avec la crème battue et recouvrez de lamelles de camembert.
- Enfournez les plats à gratin pour environ 30 min, jusqu'à ce que le fromage soit gratiné. Servez très chaud

Bon appétit !

SAPINS DE NOEL



Cher(e)s habitant(e)s,

2020 est une année particulière, notamment pour les manifestations qui ont lieu habituellement.

La distribution des sapins dans notre village est possible grâce aux recettes de la réderie.

Celle-ci ayant été annulée, les sapins ne seront pas distribués par le comité des fêtes.

Le conseil municipal souhaite continuer d'égayer notre village et de garder l'esprit de Noël, malgré le contexte, et a décidé de vous proposer un regroupement de commande pour l'achat de sapins. Distribution samedi 05 décembre 2020, sur la place, de 10h à 12h.

Port du masque obligatoire lors du retrait.

Epicéa 1m50 / 2m à 15 euros / 1 ou 2 sapin(s) entourez votre choix

nom :prénom :

adresse :

Coupon réponse à remettre en mairie, au plus tard le vendredi 27 avec votre règlement par chèque à l'ordre de Monsieur Panet Christophe.